

N°2022-09/53B

**Objet : PROJET D'UN TIERS-LIEU AU SEIN DES CAVES ECOIFFIER A ALENYA / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023.**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Jean ROMEO.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT.

**Date de convocation :** 31 août 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements structurants portés par les petites communes et leurs EPCI, dans les domaines économique, social, environnemental, touristique...

Le taux de la subvention peut être compris entre 20 et 80 % du montant HT du projet (coût définitif).

Il est donc envisagé de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour le projet portant aménagement d'un tiers-lieu au sein des caves Ecoiffier à Alénya.

Le montant estimatif des travaux est de 650 000 € HT.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)	
	650 000	<u>Financement obtenu</u>	
		CD 66	150 000 (23 %)
		Région Occitanie	195 300 (30 %)
		<u>Financement sollicité</u>	
		Etat (DETR)	162 500 (25 %)
		<u>Autofinancement</u>	142 200 (22 %)
TOTAL	650 000		650 000

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- ↳ **ADOPTÉ** le projet d'aménagement d'un tiers-lieu dans les caves Ecoiffier à Alénia ;
- ↳ **DECIDE** de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023, à hauteur de 25 % du montant total des travaux ;
- ↳ **APPROUVE** le plan de financement et dit que les crédits sont inscrits au budget ;
- ↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

